

Ibrahim, mineur isolé ivoirien

Ce 20 mai dernier, au cours d'une audience correctionnelle interminable, je m'abandonne à Twitter en attendant mon tour. Et je vois cette photo. D'une femme, gilet rouge orangé criard, que je reconnais immédiatement comme étant l'uniforme d'une quelconque association humanitaire car personne ne peut décentement choisir de porter cette couleur volontairement.

On ne voit pas son visage, à cette femme, on devine seulement à sa coiffure, une queue-de-cheval nouée sans souci du détail, qu'elle doit avoir une vingtaine d'années.

Elle tranche radicalement avec la personne qu'elle enserme dans ses bras. Elle est aussi blanche qu'il est noir, un blanc de lait pour un noir ébène. Une jeune femme pour un grand gaillard. C'est une photo tout en contraste. Et pourtant... Pourtant ses contraires fusionnent devant l'objectif. Elle le serre avec une force toute maternelle, alors que lui s'effondre et pleure de la traversée qu'il vient d'effectuer. Des amis qu'il a perdus. Des morts. De la peur qui l'opprime depuis plusieurs jours. D'épuisement, tout simplement. Il la serre comme un enfant étreint sa mère.

Toute la population s'est émue de ce cliché, tous les politiques se le sont approprié à cor et à cri. Cette étreinte, c'est le réconfort de tant d'épreuves. C'est l'humanité toute pure de ces deux âmes qui se rencontrent.

L'humanité.

Je ne peux m'empêcher de ressasser ma dernière audience où je suis intervenue pour un mineur isolé, c'est-à-dire un mineur arrivé en France, sans parents, sans famille, le plus souvent sans amis et dans le dénuement le plus total.

Ibrahim a 16 ans. Il arrive de Côte d'Ivoire. Après un parcours migratoire long, pénible, que la plupart d'entre nous seraient incapables de mener à bien, il arrive à Paris. Un réfugié lui indique des tentes porte de la Chapelle. Il dort ses premières nuits là-bas. On a beau dire, même avec le réchauffement climatique, dormir sous une tente en décembre quand on vient d'un pays chaud, c'est compliqué. Heureusement pour lui, Ibrahim est pris en charge par RESF, Réseau éducation sans frontière. Ils le conduisent à l'antenne de l'Aide sociale à l'enfance des Hauts-de-Seine.

Il est logé trois nuits. Il se croit sorti d'affaire. Puis il passe devant une femme acariâtre qu'il identifie immédiatement comme hostile. Après une heure de discussion, ou bien plutôt d'inquisition, l'ASE conclut : Ibrahim est majeur.

Retour porte de la Chapelle !

Le juge des enfants conclut également à la majorité du jeune : les papiers d'Ibrahim le mentionnent une fois comme étant « fils de » et une seconde fois comme « fille de ». De plus, l'encre de l'imprimante utilisée pour les papiers du jeune serait en offset et non en toner. Et oui, on en est réduit à cela, en France, au XXI^e siècle. À laisser un gamin à la rue parce que l'imprimante ne serait pas la bonne. Sachant qu'en réalité ces standards sont ceux édictés par la Police aux frontières, la PAF, sur des pratiques non actualisées depuis une dizaine d'années.

Aidé par RESF, Ibrahim interjette appel et me voilà à ses côtés pour plaider sa minorité et obtenir un placement pour quelques mois encore, au chaud. Ibrahim étudie vingt heures par semaines, il vient d'avoir 17 ans. Naïvement, je lui demande si le fait de dormir dehors ne le ralentit pas dans ses apprentissages. Il sourit et me dit : « *Si, je suis fatigué...* »

J'arrive confiante à l'audience. Ibrahim est prêt, son passeport est en règle, il n'y a pas eu d'expertise osseuse, tout va bien.

La première parole que prononcera la magistrate sera pour mon client : « *Monsieur, levez-vous.* » Pas comme on dirait à un enfant, ou à un jeune en assistance éducative, non, elle lui parle comme à un criminel. « *Accusé, levez-vous.* »

J'ai honte, j'ai tellement honte de mon pays à cet instant. Le pays des Droits de l'homme, nous qui nous targuons d'être signataires de la Convention internationale des droits de l'enfant¹, nous bafouons avec ce gamin tous nos grands principes. Le droit d'être traité avec dignité, le principe de non-discrimination, le droit de bénéficier d'une protection, le droit à un niveau de vie décent...

Rien de tout cela n'est nécessaire aux mineurs isolés, non, ils ont bien réussi à venir en France, ils assument maintenant. On ne va pas non plus leur faire de cadeau, à ces assistés...

Ces *assistés*. Ces assistés qui ont traversé la Méditerranée dans des canots hors d'âge qu'il faut regonfler à la main chaque minute durant pour éviter de couler, ces assistés qui dorment dehors quotidiennement tout en étudiant, en travaillant pour pouvoir manger un sandwich dans la journée, ces assistés qui suivent des formations parce que leur vie en dépend, oui, leur vie en dépend. Parce que quand on est racisé et qu'on n'a aucun diplôme, on ne peut pas compter sur le réseau LinkedIn de papa pour trouver un stage, on ne peut pas lancer ses créations sur Etsy, sinon on meurt de faim. Donc on bosse.

Et c'est le cas d'Ibrahim qui se tourne vers les métiers du bâtiment, chose que je tente vainement d'expliquer à cette juge qui s'acharne pour savoir si l'extrait d'acte de naissance d'Ibrahim n'a pas été falsifié.

Une bénévoles de l'association RESF est dans mon dos. Nous avons discuté deux bonnes heures avant l'audience, elle est bavarde, je la sais très remontée lorsque la juge lui donne la parole. Elle sèche. Elle est incapable de parler devant le spectacle affligeant auquel elle vient d'assister.

J'ai une révolte intense qui me tord les entrailles en prenant la parole. Le passeport ivoirien que je produis ne peut pas être remis en cause par le juge : quand bien même il se fonderait sur un acte d'état civil invalide, cela ne concerne que la Côte d'Ivoire et non la France. Il convient uniquement de prendre acte de la véracité de ces éléments, de se coucher !

Nous quittons l'audience dépités. Sûrs d'avoir perdu.

Nous avons gagné. Nous avons gagné, Ibrahim est reconnu mineur un mois plus tard ! Rares sont les clients dont le soupir de soulagement, à l'annonce d'une décision, m'a autant touchée. Ce fut le cas d'Ibrahim. Il allait dormir au chaud ce soir et pour les quelques mois à venir.

¹ Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, elle a été signée et ratifiée par la France en 1990, où elle est entrée en application le 6 septembre 1990. (N.D.E.)

Mais je ne me fais aucune illusion. Dès son anniversaire, car il est des anniversaires plus douloureux que d'autres, Ibrahim sera remis à la rue, et devra une nouvelle fois se battre pour mériter son statut d'être humain.

Combien de mineurs isolés sont ainsi mis au ban de la société chaque année ?

Le premier adversaire du mineur, paradoxalement, c'est l'Aide sociale à l'enfance. Elle, si prompt à se battre pour garder un maximum d'enfants qu'elle estime en difficulté, refuse tout simplement les mineurs isolés. Pour une raison que j'ignore absolument.

Son arme préférée, qu'elle susurre allègrement à l'oreille du juge, c'est la demande d'expertise. L'expertise osseuse qui permet d'estimer si un jeune est ou non mineur est d'une précision redoutable. Enfin redoutable... Surtout redoutée. Car les données sont fondées sur de jeunes garçons, blancs, américains, *middle class*, des années vingt. Aucun lien, donc, avec nos Ivoiriens, Gambiens, Maliens, et autres qui ont évidemment une croissance bien différente. On regarde leurs dents de sagesse, on mesure leur clavicule, on jauge les os de leurs poignets méthodiquement, on se justifie de notre inhumanité par des données soi-disant scientifiques.

L'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant prévoit : « *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, [...] l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.* »

Où est passé l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'il dort porte de la Chapelle ? Un mineur est une personne âgée de moins de 18 ans. C'est intéressant parce qu'on apprend plusieurs choses. C'est une personne, déjà, étonnamment. Et de moins de 18 ans. Aucune considération de couleur de peau, de religion, de ressources... Les jeunes que j'ai assistés ne sont rien de moins que vos ados. Vos ados vautrés sur le canapé familial, auxquels vous ne souhaitez pas imposer la corvée de préparer le repas du soir, qui n'ont d'autre challenge que de bien travailler à l'école. Le point commun de nos ados, on ne va pas se mentir, c'est la paresse avec laquelle ils semblent évoluer dans leur vie. Et c'est tant mieux pour eux. Pas un capable de remplir une inscription au lycée, pas un capable de faire des démarches administratives... Imaginez-les à la place d'Ibrahim.

Aucun mineur ne devrait pouvoir arriver en France sans prise en charge immédiate. Un enfant français ou un enfant étranger mérite le même traitement. Un étranger de Paris, de Poitiers ou de Calais est toujours titulaire de droits fondamentaux. Je me rappelle encore ce garçon marocain de 16 ans qui me confiait en garde à vue avoir été séquestré deux ans durant lorsqu'il était enfant, et en avoir gardé une grande angoisse de la nuit et des lieux clos. Il avait sombré dans le cannabis dès ses 7 ans et fumait une dizaine de joints par jour. L'ASE l'a placé dans un hôtel et n'a rien fait. Aucun suivi, aucune aide, aucun traitement. Et le policier de conclure, ironique : « *Dix joints par jour ? Bah, t'es foutu !* » Vous auriez vu l'angoisse dans ses yeux, ça n'est pas l'angoisse d'un adulte, c'est celle d'un enfant qui panique. Est-ce humain de traiter ainsi un jeune en souffrance ? Comment pouvons-nous l'aider au quotidien ?

Ça passe évidemment par la **scolarisation**. Dont ils sont d'ailleurs demandeurs. La scolarisation permet une inclusion dans la société, par la langue, par les apprentissages, par l'assurance à terme d'avoir un emploi. Une relation gagnant/gagnant avec l'État qui s'assure de nouveaux actifs et du financement de nos retraites.

Ça passe par la **prise en charge immédiate** et une **mise à l'abri**. On ne peut pas soigner la misère par la misère : placer des jeunes à bout de force dans un hôtel insalubre, seuls, sans éducateur, n'est pas la solution, comme a pu vous l'exposer ou vous l'exposera ma consœur Ramassamy.

Je terminerai sur une note d'espoir : ces jeunes, que nous voyons au détour d'une audience, ils reviennent parfois. Plusieurs années après. Ils reviennent avec cet amour de la France, qui a su leur offrir un avenir, qui leur a fait rencontrer une compagne ou un compagnon, qui a accueilli l'arrivée de leur premier enfant, qu'ils élèvent avec la double culture qui est la leur, et qui est d'une richesse extraordinaire. C'est par ces enfants du métissage que nous parviendrons à dialoguer entre États pour un avenir commun.